**« Conditions commerciales complémentaires »**

**Fourniture de Stimulateurs et défibrillateurs cardiaques et de Dispositifs médicaux d’électrophysiologie / rythmologie et d’ablation par radiofréquence pour traitement des varices**

**Nom du fournisseur : ………………….…………..**

**Les engagements signés sur ce présent document prévalent sur les conditions générales de vente éventuellement annexées par le fournisseur à son offre**

**Remise de fin d’année sur montant des commandes réalisées (soit sous forme de titre de recettes (avoirs), soit sous forme de gratuités (uniquement concernant les références identifiées dans le BPU du lot concerné, complément de gamme compris) :**

**Indiquez-le ou les lots concernés par la remise de fin d'année proposée\* :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Seuil des commandes  réalisées sur une période  d’exécution | Tranche 1  De ………….€ à …………….€ HT | Tranche 2  De ………….€ à …………….€ HT | Tranche 3  De ………….€ à …………….€ HT | Tranche 4  De ………….€ à …………….€ HT | Tranche 5  De ………….€ à …………….€ HT |
| % de remise sur chiffre  d’affaires \*\* |  |  |  |  |  |

**L’absence de % de remise équivaut à 0%**

\*Les tranches ci-dessus sont valables pour 1 lot. Elles ne sont pas cumulables en cas d’attribution de plusieurs lots au même candidat (Ajouter autant de tableaux que souhaités par lot)

**· Modalités d’application : remise du relevé annuel de chiffre d’affaires**

La remise est calculée sur le chiffre d’affaires réalisé au titre du marché, pour chaque établissement.

L’appréciation du chiffre d’affaires se fera sur la base d’une période d’exécution de 12 mois (année civile). Ainsi lors de la première année d’exécution de l’accord-cadre, le chiffre d’affaire sera arrêté à la date d’échéance de la première année d’exécution contractuelle. Le titulaire a l’obligation d’envoyer dans un délai maximum de 3 mois après la fin de la période d’exécution un relevé de facturation indiquant le montant global de la facturation établie pour les 12 mois de la période d’exécution considérée N avec indication de l’ensemble des références et dates des bons de commandes passés.

Dès validation par l’établissement support, le titulaire pourra émettre au profit de chaque adhérent un avoir du montant de la remise pour la période considérée. Cet avoir fera l’objet d’un titre de recette émis par le trésorier de l’établissement. Le titulaire pourra également proposer pour chaque établissement des unités gratuités égales au montant de la remise calculée par an. Pour rappel, ces gratuités ne concernent que les références identifiées dans le BPU du lot concerné, complément de gamme compris.

\*\* Taux planchers

Les % de remise figurant sur le présent document sont des taux planchers qui ne pourront être diminués, et ce pour toute la durée de l’accord-cadre.

**Nom, Fonction et Signature personne habilitée Cachet du laboratoire**